



Section
Ile de France



**RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE EN MATIERE DE DECHETS
AU REGARD DE LA DIRECTIVE CADRE 2008/98/CE
MERCREDI 19 OCTOBRE 2011
UNIVERSITE PARIS SUD 11 - FACULTE JEAN MONNET – SCEAUX
SALLE GEORGES VEDEL**

09h30 Accueil des participants

10h00 Introduction par [Jérôme Fromageau](#) Doyen de la Faculté Jean Monnet

DECHETS ET RESPONSABILITES : LES EVOLUTIONS
Président de séance : [Laurent Fonbaustier](#)

10h15 CONTOURS DE LA NOTION DE DECHET

Rappel : notion de déchet au regard de la jurisprudence communautaire et interne la plus récente :

- **Ordonnance Saetti et Frediani** (CJCE, C-235/02, 15 janvier 2004) ;
- **Affaire du lisier espagnol** (CJCE, C-416/02 & C-121/03, Commission contre Espagne, 08 septembre 2005) ;
- **Commune de Mesquer contre Total** (Cour de Cassation, 3^e civil, 17 décembre 2008, Commune de Mesquer contre Société Total France ; CJCE, C-188/07, 24 juin 2008, Commune de Mesquer contre Société Total France S.A. et Société Total International Ltd).

Apports de la Directive cadre déchets 2008/98/CE : le sous-produit et la fin de statut du déchet par [Caroline London](#), Docteur en Droit, Avocat à la Cour.

Echanges avec l'auditoire

10h45 QUEL EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DU DECHET : DE LA DIRECTIVE 75/442/CEE A LA DIRECTIVE 2008/98/CE

- Responsabilité environnementale du producteur / détenteur du déchet – de l'article 8 de la directive 75/442/CE à l'article 15 de la Directive 2008/98/CE (textes et jurisprudence) par [Matthieu Wemaëre](#), Avocat à la Cour, inscrit aux Barreaux de Paris et de Bruxelles.

Echanges avec l'auditoire

11h15 - PAUSE

11h30 Responsabilité élargie du producteur - Directives sectorielles et article 8 de la Directive 2008/98/CE par [Marie-Léonie Vergnerie](#), Avocat au Barreau de Paris, Cabinet [Winston and Strawn](#).

Echanges avec l'auditoire

12h00 LA RESPONSABILITE EN PRATIQUE : LE CAS CITRON

Par [Raymond Léost](#), Responsable du réseau juridique de France Nature Environnement.

12H30 - PAUSE DEJEUNER

RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

Président de séance : Alain Heidelberger, délégué général du SYPRED

14h00 - **TABLE RONDE** animée par Roland Pilloni, journaliste.

PRESENTATION DE LA « PRATIQUE »

- Pouvoirs publics - Patricia Blanc, Chef du service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement, Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement (MEDDTL).
- Eco-organismes, Dominique Mignon, Directrice du développement d'Eco-système.
- Industriels – Produits, Bernard Heger, Délégué Général du Simavelec (Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques).
- Industriels – Déchets , Michel Valache (à confirmer), Directeur Général Adjoint, Véolia Propreté.
- ONG - Stéphane Arditi, EEB.
- Collectivités, M. Deffontaine, Président Cercle National du Recyclage (CNR).

15h00 LES EFFETS DE LA REP :

- Incidence sur la responsabilité environnementale « générale » (illustration : transposition en droit interne – en application de l'article 15, paragraphe 3 de la directive 2008/98/CE) par Léon-Christophe Etilé, Chargé de mission prévention et tri des déchets, Ecoeff.

Echanges avec l'auditoire.

15h30

- Comment renforcer le projet environnemental des REP et des éco-organismes ?
Jean-François Nogrette, Directeur Général de SARP Industries.

Echanges avec l'auditoire.

- Inscription gratuite
- Programme susceptible de modification.
- Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement.
- RSVP avant le 1^{er} octobre par mail à sypred@wanadoo.fr ou par courrier :

Sypred - 60-64 avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne- Billancourt